

1. CERTIFICATION PEFC

Nous apprenons par la presse régionale de ce 10 décembre que la Commune de Wellin a perdu sa certification PEFC.

Pour rappel, en 2010, suite à un audit externe, la Commune avait déjà été menacée de la perte de cette certification. La Commune avait alors été défendre ses intérêts auprès des instances du comité PEFC.

Suite à cette défense, nous avons écopé d'une suspension de certification pour une durée de 1 an. Nous avons ensuite récupéré la certification en adoptant un plan d'actions efficace en étroite collaboration avec le DNF. Monsieur le Bourgmestre doit probablement s'en souvenir puisqu'il avait collaboré à l'époque à la mise en place du plan d'action.

Parle-t-on bien dans la nouvelle décision d'une SUPPRESSION de certification ? Quelles sont les justifications données par le PEFC pour supprimer directement la certification alors que vous aviez déjà modifié votre premier plan d'actions ?

Quelle est la position du Collège dans ce dossier ? Est-ce qu'un recours va être introduit en espérant pouvoir se défendre devant le comité PEFC ? Vous aviez souligné dans votre programme l'importance du PEFC pour la gestion durable de la forêt wellinoise, nous espérons donc que vous ferez tout ce qui est nécessaire pour récupérer rapidement cette certification.

Guillaume TAVIER